



DECISION MUNICIPALE N° 078 /25/DM/C.EDZ/SG du 30/MAI/2025

DECLARANT INFRACTUEUX L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02/AONO/CIPM/C.EDZ /2025 DU 28 AVRIL 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'EDUCATION ET D'ACTIONS COMMUNAUTAIRE (CEAC) DANS LA COMMUNE D'EDZENDOUAN, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'EDZENDOUAN,

- Vu la constitution ;
 Vu la loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et d'autres entités publiques ;
 Vu la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CG.CTD);
 Vu la loi 2022/020 du 27 Décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023
 Vu le Décret n°95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune rurale d'EDZENDOUAN ;
 Vu le Décret N° 2020/758 du 18 décembre 2020, portant nomination de Monsieur KIN-NOU NANA Thierry, Administrateur Civil, aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Afamba;
 Vu l'Arrêté N° 000200/A/MINDEVEL du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'EDZENDOUAN, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre ;
 Vu la Circulaire N° 00000792/LC/MINFI du 24 Janvier 2025 relative à l'exécution au suivi et au contrôle de l'exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;
 Considérant les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1er : l'Avis d'appel d'offre objet du projet sous rubrique est déclaré infructueux.

Article 2 : la présente décision sera communiquée et publiée partout ou besoin sera.

Ampliations :

- MINMAP/YDE;
- ARHP/CE
- DD/MINMAP/MAF*
- CIPM/EDZ;
- ATTRIBUTAIRE
- AFFICHAGE Chrono/Arch

EDZENDOUAN, le 30 Mai 2025

Le Maire,



Serge Dieudonné